BNP PARIBAS FACTOR

ALERTE JURIDIQUE FO

# MOTIF ÉCONOMIQUE : UN MOIS POUR REFUSER.



FO vous informe, vous conseille et intervient.

Un refus ? Contactez FO BNP Paribas Factor.

Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

**Source :** C. trav., art. L.1222-6 (15 jours si redressement ou liquidation judiciaire)

BNP PARIBAS FACTOR

LA PROCÉDURE

# UNE PROPOSITION, PAS UN ORDRE.

Élément essentiel modifié pour motif économique (art. L.1233-3).

Proposée par lettre recommandée avec avis de réception.

Un mois à compter de la réception pour refuser (15 jours si redressement ou liquidation judiciaire).



Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

Source : C. trav., art. L.1222-6

BNP PARIBAS FACTOR

**ATTENTION**

# LE SILENCE VAUT ACCORD.

**Sans réponse dans le délai : vous êtes réputé avoir accepté.**

**Quinze jours si l'entreprise est en redressement ou en liquidation judiciaire.**



Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

**Source :** C. trav., art. L.1222-6

BNP PARIBAS
FACTOR

QUE FAIRE ?

# VOS 3 RÉFLEXES

## À SAVOIR

« Le contrat de travail est exécuté de bonne foi. » (art. L.1222-1)

## CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

1. Notez la date de réception de la lettre recommandée.
2. Répondez par écrit avant la fin du délai.
3. Avant de répondre, faites-vous conseiller.

Une question ? Contactez FO BNPP FACTOR.

Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

**Source :** C. trav., art. L.1222-1 et L.1222-6

BNP PARIBAS FACTOR

ALERTE JURIDIQUE FO

# MOTIF ÉCONOMIQUE : UN MOIS POUR REFUSER.



FO vous informe, vous conseille et intervient.

Un refus ? Contactez FO BNP Paribas Factor.

Enregistrez • Partagez • Suivez-nous

**Source :** C. trav., art. L.1222-6 (15 jours si redressement ou liquidation judiciaire)